



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RFF

Question écrite n° 50674

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré expose à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer que, d'un commun accord, la SNCF et Réseau ferré de France (RFF) viennent de décider de ralentir les trains sur 1 500 km de voies secondaires essentiellement empruntées par les TER. Cette décision, dictée par des considérations budgétaires - effectifs et moyens insuffisants pour entretenir toutes les voies - porte gravement atteinte à l'image du service public ferroviaire. Elle réduit en outre à néant les efforts consentis par les collectivités pour moderniser le matériel roulant et développer les transports collectifs ferroviaires. C'est notamment le cas de la ligne Carcassonne-Quillan qui, malgré le regain d'activité constaté grâce au renouvellement du matériel roulant, pourrait être visée par ces mesures. Il est absolument indispensable de dégager rapidement les moyens qui font aujourd'hui défaut à RFF pour entretenir les voies en cause et permettre à la SNCF d'assurer dans des conditions normales les missions de service public qui lui sont dévolues. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre en la matière, notamment pour garantir le bon fonctionnement de la ligne Carcassonne-Quillan.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50674

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8800